

Infos Sud



**Membre de
l'union syndicale**

Solidaires

SOMMAIRE

P1 : Edito

P2 : Plan de formation utilitaire, promotions à la tête du client et concours d'exclusion ! - Face aux agents et aux syndicats, le conseil régional d'Île-de-France s'érige en place forte !

P3 : Impressions après une délégation à la région.

P4 : Rappels utiles.

MULTIPLICATION DES EMPLOYEURS, DES CDD ET DES SUPPRESSIONS DE POSTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis la décentralisation la situation de l'emploi dans les lycées s'est sévèrement dégradée. On est passé d'une situation où le seul employeur était l'état à une multiplication des employeurs sur le même lieu de travail : toujours l'état pour les personnels enseignants, administratifs et de vie scolaire, mais maintenant la région pour tous les agents techniques, mais aussi des entreprises privées comme Avenance pour la restauration ou telle autre société pour le nettoyage, le chauffage, la maintenance électrique...

A cette situation s'ajoute la multiplication des contrats à durée déterminée. La région en joue et en abuse. Les agents contractuels sont mis sous pression tous les quatre ou six mois et beaucoup sont condamnés au chômage pendant les mois d'été. Cette insécurité de l'emploi est accentuée par l'utilisation de contrats aidés et le recours à l'intérim pour cacher les suppressions de postes. Il manque du personnel dans tous les services, les tâches se multiplient, il y a toujours plus de salles, d'escaliers et de bureaux à nettoyer, de repas à assurer et de vaisselle à faire, encore plus de dossiers administratifs à gérer...

Pour couronner le tout, les arrêts maladie sont peu ou pas remplacés et les collègues doivent se répartir le travail. La situation de l'emploi dans la fonction publique est de plus en plus semblable à ce que les salariés du privé subissent massivement.

La loi dite de mobilité du mois d'août de cette année met en danger la survie de la fonction publique. Les agents sont déjà largement contractualisés, c'est maintenant au tour des enseignants. Les salariés du public comme du privé sont de plus en plus confrontés à la précarité. Leurs enfants subissent déjà un véritable tri social de par l'orientation. Les réformes en cours vont encore le renforcer.

SUD EDUCATION REVENDIQUE

LA FIN DES EMBAUCHES PRECAIRES

**LA TITULARISATION SANS CONDITION
DE TOUS LES PRECAIRES**



PLAN DE FORMATION UTILITAIRE, PROMOTIONS A LA TETE DU CLIENT ET CONCOURS D'EXCLUSION !

La région Île-de-France s'enorgueillit de son plan de formation. Il n'y a pourtant pas de quoi. Les formations proposées sont « de manière générale les préparations professionnalisant les agents dans le cadre des métiers de la Région » et ne permettent plus de se préparer à des emplois hors de la collectivité territoriale. Toutes les formations de culture générale sont absentes de ce plan. Or c'est bien ce type de formation qui permet un jour aux agents de se présenter à d'autres emplois en changeant de type de métier. Quid de l'agent qui souhaite passer de sa situation d'agent technique à celle d'agent administratif par exemple ?

Les formations qui permettent aux agents d'obtenir une promotion sont finalement réservées à très peu d'entre eux et se limitent souvent à la gestion d'équipes. Les véritables promotions se font quand les personnels peuvent passer d'agent

technique de seconde classe à agent technique de première classe puis à principal de première classe. Le problème c'est que ces promotions ne se font plus au barème comme c'était le cas à l'Etat mais très largement à la tête du client. L'évaluation notation faite dans les établissements est souvent l'occasion de sanctionner des agents et d'en favoriser d'autres, l'avis du gestionnaire est déterminant et le coup de pouce non officiel peut emporter la décision ! Tout cela réserve bien des surprises au moment des promotions.

Par ailleurs, dans le cadre de la formation aux concours, la région révèle la raison d'être de ceux-ci : écarter le plus d'agents contractuels de la titularisation. Alors que la titularisation en catégorie C peut se faire sans concours, la région en organise : «Des jurys d'examens sont organisés au terme desquels les agents peuvent être stagiaires.»

et elle avoue s'en servir pour écarter, sous des faux prétextes, la plupart des candidats : «Toutefois, en raison de connaissances professionnelles insuffisantes, certains agents sélectionnés ont finalement échoué.»

Le plan de formation annonce aussi que «des sessions de formations sont organisées en 2009 pour 30 agents» ! Quand on sait que la région emploie plusieurs milliers de non titulaires, les concours ne sont certainement pas la voie de la «déprécarisation» comme le prétendent les responsables.

**ARRET DU
RECRUTEMENT DE
PRECAIRES ET
TITULARISATION DE
TOUS LES NON
TITULAIRES SANS
CONDITIONS DE
CONCOURS, DE
NATIONALITÉ OU DE
STAGES.**

Face aux agents et aux syndicats, le Conseil régional d'Île-de-France s'érige en place forte !

La campagne électorale se prépare, la région n'a pas de temps à consacrer aux agents !

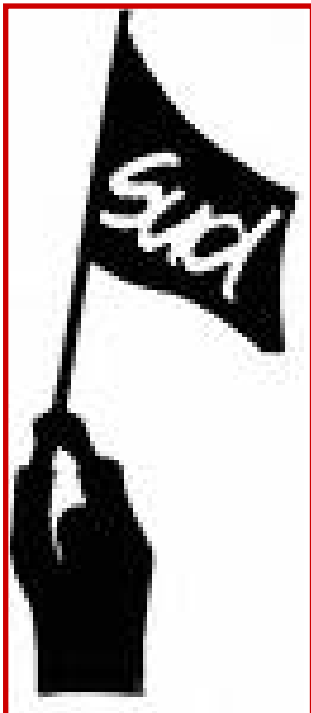
Il était déjà bien compliqué d'obtenir un rendez-vous à la région. Même notre syndicat avait déjà dû réitérer ses demandes avant d'être reçu.

C'est actuellement quasi impossible. Toutes les portes se ferment. Les appels sont filtrés. Les agents doivent faire un véritable parcours du combattant pour obtenir les renseignements qui les concernent au premier chef. Les délégations d'établissements ne parviennent à être reçues qu'en dernière limite, quand les situations sont explosives. Les services ont pour consigne de ne pas répondre aux syndicats ni de les renseigner ! La région ferait-elle preuve de mépris à l'égard de son propre personnel ?

éducation Paris avec des représentants des agents des cités scolaires Balzac et Lamartine, promesse avait été faite d'informer rapidement des suites qui seraient données aux demandes formulées. À ce jour, aucune information n'a été communiquée, et si quelques agents ont été déplacés d'un lycée à un autre pour boucher des trous, les problèmes de manque de personnels sont toujours réels.

Les agents de Lamartine, de Balzac et de l'Ecole Nationale de Commerce à Paris ont demandé pendant des semaines à être reçus ensemble avec SUD éducation malgré les diverses relances. Doit-on dorénavant appeler à des rassemblements devant le conseil régional d'Île-de-France pour pouvoir être reçus et entendus dans des délais raisonnables ? Monsieur Huchon, votre exécutif se targue d'esprit social et démocratique.

IMPRESSIONS APRÈS UNE DÉLÉGATION À LA RÉGION



UNE CAMARADE TÉMOIGNE.

L'atmosphère dans l'établissement est devenue lourde et irrespirable. La direction, (proviseur, adjoints et gestionnaire) fait peser un stress devenu insupportable. Les mesquineries et les vexations à l'égard des personnels se multiplient, l'autoritarisme humilie des personnels constamment menacés de mesures disciplinaires s'ils résistent ou contestent. Le rectorat fait la sourde oreille, couvre la direction en général. La région ne fait rien pour régler le problème du manque important d'agents. C'est dans ce contexte que les personnels unis, agents techniques, agents administratifs et enseignants, décident d'aller en délégation à la région. Ce n'est que mi-novembre qu'ils sont enfin reçus après intervention de notre syndicat et de la représentante de la région au conseil d'administration sollicitée par Sud.

«Nous avons été reçus comme des chiens dans un jeu de quilles par ces messieurs dont je ne me rappelle même plus le titre ronflant.» Comme toujours à la région, les responsables de l'exécutif affichent suffisance et mépris en face des personnels qu'ils daignent recevoir quand ils y sont finalement contraints.

«Lors du tour de table, j'ai été personnellement agressée verbalement en tant que prof et en tant que syndiquée à Sud Education : « qu'est ce que vous faites là ? de quel droit vous vous occupez des agents, ils ont des élus Sud en CTP (Commission technique paritaire)» j'en passe. J'ai simplement dit que je travaillais dans le même établissement qu'eux et que cela suffisait pour que l'on soit solidaires de leurs problèmes.» L'administration régionale a la fâcheuse tendance de vouloir imposer aux syndicats le fonctionnement qu'elle souhaite. Ils ne digèrent pas que SUD éducation ne soit pas un syndicat corpo comme les autres !

«Ils nous ont bien fait comprendre qu'ils nous recevaient à «titre exceptionnelle» !» Ça on le sait puisqu'il est quasiment impossible de se faire recevoir. Les demandes de rendez-vous sont repoussées aux calendes grecques, les délégations d'établissement n'obtiennent même pas de réponse à leurs demandes ou sinon deux ou trois mois plus tard après avoir lourdement insisté et les agents ont bien des difficultés à joindre la région quand ils veulent des renseignements sur leur situation.

«Les agents se sont exprimés, et se sont fait renvoyer dans les cordes par ces messieurs de la Région qui leur trouvaient un ton revendicatif : «ce que vous dites est insultant». !!» En plus, la région ne supporte pas d'être contestée.

«Nous avons fait état du manque criant de personnel dans notre établissement ; ces deux Messieurs, fort impatients du reste (coups d'œil répétés à leurs montres, apartés en tout genre) ne connaissaient pas le dossier, étaient incapables de répondre aux questions précises que nous leur avons posées concernant le calcul du nombre d'agents par rapport à une surface donnée.». Le mépris va jusqu'à ignorer les conditions de travail des agents et l'écoute s'arrête là où la planque professionnelle de ces bureaucrates est questionnée.

«Quant à la gestion inhumaine des personnels par la direction et la gestionnaire, ces messieurs ont dit qu'ils n'y pouvaient rien, la gestionnaire étant personnel du rectorat.» Et voilà, on s'en lave les mains en attendant la décentralisation programmée des services d'intendance des établissements d'idf, et pourtant, en matière de gestion inhumaine des personnels, ils en connaissent un rayon : pressions sur les agents pour les contrôles d'horaires de travail et d'arrêts maladie, encouragements à faire des rapports sur les agents au moindre manque à la ponctualité, refus massif de titulariser les personnels en contrats aidés ou en CDD, non respect des agents en postes adaptés, augmentation des charges de travail, non remplacement des agents absents...

«Résultat des courses : on va avoir, si on est sage, 2 agents maximum à partir de 2010».

Ça ne sera pas de trop vu le manque chronique de personnel dans l'établissement et l'ouverture d'une cantine supplémentaire !

RAPPELS UTILES

FICHES DE POSTES

Tous les agents des lycées, des collèges et des écoles auraient dû avoir leur fiche de poste avant la fin septembre.

Une réunion collective d'information doit se tenir juste après la rentrée. Chaque agent doit être reçu individuellement pour parler de l'élaboration de la fiche avant d'avoir à la signer. C'est à ce moment-là qu'il est possible de faire valoir les difficultés éventuelles, d'étudier les arrangements possibles ou encore de faire appliquer les restrictions médicales d'un poste adapté.

La signature de la fiche de poste ne signifie pas un accord avec son contenu mais simplement que l'agent en a pris connaissance. Il est tout à fait possible de la contester, surtout s'il n'y a pas eu de concertation comme c'est bien souvent le cas. Il est possible de porter la mention «pris connaissance le...» et de préciser «je conteste le contenu de ma fiche de poste». Il ne faut jamais rien signer qui pourrait supposer une approbation. Attention aux gestionnaires qui glisseraient une mention du genre «lu et approuvé» ou quelque chose dans le genre !

Surtout que ces fiches de poste qui fixent les tâches que les agents doivent effectuer pendant leur temps de service ont bien souvent tendance à s'alourdir du fait du manque de plus en plus criant de personnel.

EMPLOIS DU TEMPS ET HORAIRES

Tous les agents des écoles et des établissements scolaires doivent connaître leur emploi du temps exact pour l'année avant la fin septembre : horaire hebdomadaire, RTT, permanences petites et grandes vacances. Tout le monde doit pouvoir organiser sa vie personnelle et/ou familiale sans dépendre de décisions de convenance des gestionnaires, directeurs, chefs d'établissements ou services municipaux, prises au dernier moment ou trop tardivement pour que l'organisation des vacances soient vraiment possible. C'est encore plus vrai pour les collègues qui doivent prendre leur congé bonifié le plus tôt possible. De manière générale, il faut l'accord de l'agent pour établir la fiche de poste !

**Si vous souhaitez nous contacter
pour vous informer, vous défendre, vous syndiquer...**

Ecrire à Sud Education , 30 bis rue des boulets, 75011 Paris

Pour nous joindre par téléphone :

Si vous travaillez,

- à Paris : (tél.) 01 44 64 72 61 (fax) 01 44 64 72 66
- dans la Seine et Marne, le Val de Marne et la Seine Saint Denis : (tél.) 01 43 77 33 59 (fax) 01 43 77 65 58
- dans les Yvelines : (tél./fax) 01 30 65 87 42
- dans l'Essonne : (tél./fax) 01 64 97 94 73
- dans les Hauts de Seine : (tél./fax) 01 43 70 56 87
- dans le Val d'oise : (tél./fax) 01 34 10 24 07

